

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020066

Présents : 30

Votants : 33

Objet : Installation d'un système de vidéo protection urbaine sur la commune de Dourdan - Solde de l'autorisation de programme n°2012-002

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY - Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Rémy BRUNEL :

Vu la délibération n° DEL2012096 du conseil municipal du 6 juillet 2012, concernant l'installation d'un système de vidéo protection urbaine sur la commune de Dourdan,

Vu les différents marchés d'appel d'offres,

Etant donné que les différents travaux prévus ont été réalisés comme mentionnés dans les différents documents contractuels,

Considérant qu'il y a lieu de solder cette autorisation de programme n° 2012-002,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de rappeler** que l'autorisation de programme n°2012-002 a fait l'objet des inscriptions budgétaires et des réalisations figurant au tableau ci-après.

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2012-02					
Installation d'un système de vidéo-protection urbaine sur la commune de Dourdan					
Inscriptions budgétaires (euros TTC)	2012	2013	2014	2015	Total
DEPENSES	234 416,00	153 088,00	0,00	0,00	387 504,00
Travaux	234 416,00	153 088,00	0,00	0,00	387 504,00
RECETTES	234 416,00	153 088,00	0,00	0,00	387 504,00
Subventions	0,00	125 162,00	0,00	0,00	125 162,00
Financement propre	234 416,00	27 926,00	0,00	0,00	262 342,00
Réalisation budgétaire (euros TTC)	2012	2013	2014	2015	Total
DEPENSES	0,00	150 808,78	49 762,51	100 176,57	300 747,86
Travaux	0,00	150 808,78	49 762,51	100 176,57	300 747,86
RECETTES	0,00	150 808,78	49 762,51	100 176,57	300 747,86
Subventions	0,00	101 129,00	0,00	0,00	100 129,00
Financement propre	0,00	49 679,78	49 762,51	100 176,57	200 618,86

- **de dire** que cette autorisation de programme n°2012-002 est soldée à hauteur des réalisations soit en dépenses à 300 747,86 € et en recettes à 300 747,86 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **27 JUIL. 2020**
- Transmis au représentant de l'Etat